

REOUVERTURE DES COMMERCES: Les salarié-es ne seront pas les dindons de la farce !

Le 28 novembre 2020

Ce samedi, les commerces – et les rayons dans la grande distribution – de produits « non-essentiels » rouvrent leurs portes. C'est une satisfaction pour nombre de salarié-es, surtout ceux en chômage partiel, de reprendre le travail.

Pour autant, le risque de contamination reste présent et les mesures édictées par le gouvernement interrogent : ainsi, la jauge de 8m² par client ne prend pas en compte la présence du personnel et son contrôle, dans les magasins de plus de 400 m², doit être nécessairement assuré par la sécurité, formée à cet effet.

La généralisation du travail du dimanche, pas si temporaire que ça à écouter certains syndicats d'employeurs, est une fausse bonne idée : en effet, un chiffre d'affaire perdu ne se rattrape pas et, plutôt que de lisser sur la semaine le flux de clientèle, cette mesure risque d'engendrer une fréquentation importante ce jour-là, que connaissent déjà les commerces traditionnellement ouverts à cette période de l'année. Idem pour l'ouverture jusqu'à 21 h alors qu'un couvre-feu sera mis en place à partir du 15 décembre prochain.

Evidemment, le volontariat, tout relatif dans les petits commerces qui ouvriront le dimanche, tout comme la majoration à 100 % demeurent la règle. En cas de litige, l'exercice du droit de retrait, la saisine de l'inspection du travail, des syndicats voire de la justice, qui sont accessibles en dépit du confinement, restent de mise !

